Charte des formatrices et des formateurs

COMMENT DIRE FORMATION

V3
(Mise à jour Septembre 2024)

67 rue Saint Jacques – 75005 PARIS
Tél : 01 42 85 34 E-Mail : contact@commentdire.fr
SAS au capital de 13.339,50 € SIRET 38250430600053 APE 8559A N° TVA intracommunautaire FR20-382504306

Préambule

COMMENT DIRE, créé en 1991 dans le contexte de l'épidémie du VIH, est pionnier dans la formation et la modélisation d'actions innovantes dans le champ des maladies chroniques et de la prévention.

Fort de sa longue expérience et expertise dans le champ de la formation des adultes, professionnel·les de santé mais aussi patient·es, COMMENT DIRE met son expérience à la disposition des organisations sanitaires, des institutions et des associations de patient·es : conception et animation de formations présentielles ou mixtes (présentielle et à distance par Internet), appui pour développer leurs projets, optimiser leurs actions, créer de nouveaux services.

Pour assurer la qualité attendue des formations, COMMENT DIRE a élaboré une "charte de la formatrice et du formateur" dont les finalités sont de préciser les principes et les conditions à réunir pour assurer la rigueur méthodologique des intervenant·es, la qualité du matériel pédagogique et de bonnes conditions matérielles d'intervention.

Cette charte, en précisant les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différent·es intervenant·es dans le déroulement des formations, permet à l'institution de reconnaître et de valoriser l'implication des personnes qui les assurent.
Elle a également pour objectif de définir les différentes modalités d'intervention (conception pédagogique, animation de groupe, accompagnement…) qui constituent, chacune, des activités de formation à part entière.

La "charte de la formatrice et du formateur" doit ainsi permettre d'améliorer la qualité des formations, tant dans l'intérêt des personnes concernés (stagiaires et formatrices/formateurs) que dans celui du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les formatrices et formateurs

Les formatrices et formateurs de COMMENT DIRE sont des spécialistes des Sciences Humaines et Sociales, spécialisé.e.s dans le champ des Sciences de l'Education et de la formation, certain·es ayant en complément, une pratique clinique. La majorité des intervenant.es ont déjà une fonction universitaire en qualité de Chargé de cours, Maître de conférence, d'Ingénieur.e d'Etudes ou de Recherches et à ce titre ont une activité de publications d'articles scientifiques. Leur expérience en matière de formation des adultes est confirmée. Elles/Ils sont en majorité inscrit·es dans un mode d'exercice mixte (salarié.es et/ ou indépendant.es). Enfin, les formatrices et formateurs de COMMENT DIRE sont mobiles sur l'ensemble du territoire français.

Une formatrice, un formateur interne doit posséder des connaissances et des savoirs-faire spécifiques et régulièrement actualisés. A ce titre, les compétences des formatrices et des formateurs indépendant·es sont maintenues tout au long de leurs pratiques en formation. Un plan de formation interne à COMMENT DIRE décrits les activités de formation continue et d'analyse de pratiques visant à soutenir et renforcer les compétences des formatrices et des formateurs.

A ce plan de formation s'ajoute l'ensemble des événements scientifiques auxquels les formatrices et formateurs participent (activités universitaires, séminaires, colloques, congrès…) en vue de s'inscrire dans une dynamique de maintien, renforcement des compétences et de formation continue tout au long de la vie.

L'organisme de formation dispose d'une CVthèque pour l'ensemble des formatrices et formateurs intervenant·es et des consultant.es collaborant avec **COMMENT DIRE**. Cette présentation est complétée d'une micro-biographie introduisant les parcours, notamment universitaires, de chaque formatrice et formateur visible sur le site internet de Comment Dire.

Les missions des formatrices et des formateurs

Les missions dans le(s) domaine(s) pour le(s)quel(s) ils/elles sont missionné·es sont les suivantes :

- ✓ Participer à la conception, la mise en place et l'évaluation des actions de formation pour faire évoluer les programmes de formations, participer à l'analyse des besoins, à la définition des objectifs et des contenus et l'évaluation des actions de formation mises en place
- ✓ Participer à la conception du programme de la formation ;
- ✓ Participer à la rédaction ou à la mise à jour des supports pédagogiques à destination des participant·es ;
- ✓ Exercer son activité de formatrice ou formateur selon différentes modalités, en particulier :
  - l'animation de groupes en présentiel,
  - l'accompagnement dans le cadre de formations à distance, via une plateforme e-learning ;
- ✓ Selon l'action de formation concernée, la formatrice ou le formateur intervient en fonction du besoin et n'est pas systématiquement concerné·e par l'ensemble de ces missions.

La formation des formatrices et des formateurs

Leur formation étant indispensable au maintien de la qualité de leurs interventions, les formatrices et les formateurs s'engagent à actualiser et/ou perfectionner leurs compétences à deux niveaux :

- ✓ maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation ;
- ✓ ingénierie de formation, animation de groupe, pédagogie relative à des adultes, utilisation des outils pédagogiques.

A cette fin, COMMENT DIRE leur permet :

- ✓ De participer à des actions de formation continue telles que des formations, séminaires, conférences ou colloques, selon les besoins exprimés par les formateurs / formatrices ;
- ✓ D'être accompagné.es d'un ou d'une autre formateur/trice ou d'une personne ressource expérimentée de COMMENT DIRE, notamment lors de leurs premières interventions ;
- ✓ D'intégrer les temps de partages, de réflexions et d'analyse des pratiques organisées par COMMENT DIRE.

L'évaluation des formations

En ce qui concerne **l'évaluation de la qualité des programmes de formation**, le suivi et l'évaluation des programmes sont gérés par l'équipe pédagogique et toute personne qualifiée que nous pourrions sollicitée pour ce faire.

L'évaluation de la qualité des programmes de formation étant indispensable au processus d'amélioration des actions, les formatrices et les formateurs participent activement à sa réalisation.
L'une des premières dimensions vise à recueillir la satisfaction des participant·es, à s'interroger sur les apprentissages réalisés au cours de cette formation, à la fois en terme de connaissances acquises et de développement de compétences, via des questionnaires (par exemple : pré-post test).

Les formatrices/formateurs animent à l'issue de chaque module de formation, un temps de partages visant à évaluer l'appropriation des messages délivrés, renforcer le groupe dans ces apprentissages, revenir sur d'éventuels incidents intervenus au cours de la journée de formation ou du module.
Les observations des formatrices/formateurs et les temps d'évaluation « à chaud » réalisés tout au long de la formation, font l'objet d'un compte rendu rédigé par les formatrices/formateurs. Pour ce faire, les formatrices/formateurs complètent la fiche de compte-rendu qui leur a été fournie par COMMENT DIRE.

Ces activités des formatrices/formateurs permettent une évaluation globale de l'action de formation réalisée en intégrant les dimensions suivantes:

- la progression, évolution du groupe, des participant·es au cours de la formation ;
- les perspectives d'amélioration, ajustements à apporter au cours des prochains modules ou sessions de formation ;
- les éventuels dysfonctionnement, problématiques rencontrés au cours de l'action de formation.

L'ensemble des éléments est ensuite communiqué à la Présidente et exploité avec l'équipe pédagogique de COMMENT DIRE.

La déontologie

L'activité des formatrices et formateurs doit s'exercer dans le respect du cadre déontologique suivant :

- ✓ durant une formation, la formatrice ou le formateur doit être attentif·ve à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser une personne ou un groupe en formation ;
- ✓ dans le même esprit, les informations relatives à des situations professionnelles collectives ou individuelles, utilisées le cas échéant comme supports de formation, ne pourront pas être communiquées à des tiers. Les documents utilisés en formation seront anonymisés selon la méthode la plus adéquate ;
- ✓ la formatrice ou le formateur est tenu·e au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission ainsi qu'au devoir de réserve.

La rémunération

La formatrice ou le formateur a droit à une rémunération ainsi qu'aux indemnités de transport et de mission prévues par la règlementation. En tant qu'intervenant à COMMENT DIRE, la prestation de formation de la formatrice ou du formateur est soumis au Règlement Intérieur et Financier de COMMENT DIRE. Cela concerne particulièrement :

- ✓ le choix des hôtels en concertation préalable avec COMMENT DIRE et le remboursement des nuitées sur la base de justificatifs originaux ;
- ✓ le choix des moyens de déplacement en concertation préalable avec COMMENT DIRE et le remboursement de billets de transport sur la base de justificatifs originaux ;
- ✓ un remboursement des frais de repas sur une base forfaitaire préalablement établie à chaque mission et sur la base de justificatifs originaux, le repas du soir n'étant autorisé que dans la mesure où la formatrice ou le formateur revient à sa résidence administrative (ville) après 20 heures ;
- ✓ animation de formation : une journée de formation devant un groupe correspond à 7 heures rémunérées sur la base d'un tarif forfaitaire par jour défini d'un commun accord entre la formatrice ou le formateur et COMMENT DIRE ;
- ✓ conception pédagogique : la production de documents pédagogiques peut donner lieu à un règlement spécifique dit d'heures d'expertise à un taux horaire défini d'un commun accord entre la formatrice ou le formateur et COMMENT DIRE ;
- ✓ COMMENT DIRE s'engage à établir l'ordre de mission, et à réserver si nécessaire les billets de train et les nuits d'hôtel ;
- ✓ la formatrice ou le formateur s'engage à fournir tous les éléments comptables permettant le règlement de ses salaires ou honoraires et frais de déplacements (justificatifs de frais, RIB, carte d'identité, copie carte vitale…).

L'engagement Qualité

COMMENT DIRE est certifié QUALIOPI depuis octobre 2021. Dans ce contexte, l'ensemble des formatrices et formateurs intervenant ont accès au référentiel QUALIOPI et ont connaissances des exigences de ce référentiel. Il est aussi demandé aux formatrices et formateurs de signer la charte d'engagement qualité.

En ce qui concerne la sous-traitance : depuis le 1er avril 2024, faisant suite au décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 relatif à la sous-traitant·e. En tant qu'intervenant·e à COMMENT DIRE, la formatrice ou le formateur acquière un statut de sous-traitant. Au regard du statut de la formatrice ou du formateur deux conditions s'imposent :

1/ si l'intervenant·e relève d'un régime autre que micro-social, alors elle/il doit détenir la certification Qualiopi,

2/ si l'intervenant·e relève d'un régime micro-social et qu'il·elle réalise un Chiffre d'Affaires (CA) **supérieur à 77 700€** hors taxes par an, alors il·elle doit détenir la certification Qualiopi.

A ce titre la formatrice ou le formateur s'engage à informer COMMENT DIRE en tant cas de changement de statut. Dans le cadre de sa démarche qualité, COMMENT DIRE pourra être amené à

demander aux sous-traitant·es des éléments justificatifs permettant d'attester qu'ils·elles sont à jour de leurs cotisations auprès de l'URSAFF (attestation de vigilance) et/ou leur attestation fiscale annuelle justifiant un CA inférieur à 77 000 euros HT.

Propriété intellectuelle

En application de l'article L.113-2 alinéa 3 du Code de la propriété intellectuelle, COMMENT DIRE est investi du droit d'auteur. En conséquence, COMMENT DIRE détient des droits d'auteur exclusifs (moraux et patrimoniaux) sur le contenu et les supports de formation ainsi que sur tous les éléments produits par les formateurs ou les formatrices dans le cadre des missions définies à l'article 3 de la présente charte. L'ensemble de ces éléments ne peut être utilisé par les formateurs ou les formatrices dans un autre cadre que les formations organisées par COMMENT DIRE. Au titre des droits patrimoniaux, COMMENT DIRE dispose :

- ✓ des droits de reproduction sur quelque support que ce soit ;
- ✓ du droit de représentation ou mise à la disposition du public directement ou indirectement ;
- ✓ du droit de modification, transformation, adaptation et traduction.

Toute reproduction des supports de formation, que ce soit par stockage sur le disque d'un ordinateur ou par un autre moyen, est soumise à l'agrément préalable de COMMENT DIRE.

Toute utilisation sans l'autorisation de COMMENT DIRE constitue une contrefaçon, laquelle donne lieu à des sanctions civiles et pénales, pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amendes.

Nom-Prénom :

A Le

Signature